

par le Notaire René VAN BENEDEEN, ayant résidé à Schaerbeek le vingt quatre mars mil neuf cent quarante trois, a été entre Monsieur Gomarus Tripholus Edmondus Octavius HUYGHE, et son épouse, Madame Jeannette Elisabeth BUELENS, ci après nommés, pour l'avoir acquis de Monsieur Pierre Laurent FEYEAERTS, et son épouse Madame Marie Florentine HEYLEN, tous deux sans profession, demeurant ensemble à Evere aux termes d'un acte de vente reçu par le Notaire Joseph VERBIST, ayant résidé à Bruxelles, le vingt cinq octobre mil neuf cent quarante neuf, transcrit au troisième bureau des hypothèques à Bruxelles le dix huit novembre suivant, volume 3897, numéro 4. -----

Les époux Pierre FEYEAERTS-Marie HEYLEN, ci-dessus étaient propriétaires du bien ci-avant, savoir : -----

Dès constructions pour les avoir fait ériger à leurs frais, et du terrain, pour l'avoir acquis, sous plus grande contenance, de Monsieur Jean Baptiste STEURS, sans profession, à Schaerbeek, aux termes d'un acte reçu par le Notaire René VANBENEDEEN, ayant résidé à Schaerbeek, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante huit, transcrit au troisième bureau des Hypothèques à Bruxelles le onze août mil neuf cent quarante huit, volume 3777, numéro 5. -----

Madame Jeannette Elisabeth BUELENS, précitée, en son vivant sans profession, ayant eu son dernier domicile à Molenbeek-Saint-Jean, Boulevard Louis Mettewie, numéro 495, est décédée à Bruxelles le seize octobre mil neuf cent septante deux, ab intestat, et sans laisser aucun héritier à réserve. -----

Aux termes de l'article quatre du dit contrat de mariage, les époux HUYGHE-BUELENS, avaient stipulé à titre de convention de mariage que toute la communauté appartenait au survivant d'eux, pour le cas arrivé, de non existence d'enfant ou descendant. -----

Aux termes de l'article cinq du même contrat, lesdits époux se sont fait donation entre vifs, le prémourant au profit du survivant des époux, de la plus forte quotité disponible, de tous les biens meubles et immeubles composant la succession du prémourant. -----

Monsieur Gomarus Tripholus Edmondus Octavius HUYGHE, en son vivant pensionné, veuf en uniques noces de Madame Jeannette Elisabeth BUELENS, ayant eu son dernier domicile à Molenbeek-Saint-Jean, Boulevard Louis Mettewie, numéro 495, est décédé à Anderlecht le quatre décembre mil neuf cent septante six. -----

Il n'a laissé aucun héritier réservataire ascendant ni descendant. -----

Aux termes de son testament holographie en date du huit janvier mil neuf cent septante cinq, déposé après accomplissement des formalités légales au rang des minutes du Notaire soussigné, suivant acte de son ministère en date du dix neuf janvier mil neuf cent septante sept, en vertu de l'ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles, en date du même jour, le défunt a institué Mademoiselle Gabriella Ludovica Johanna Elisabeth HUYGHE, préappelée, pour sa légataire universelle, et cette dernière a été envoyée en possession de la dite succession suivant ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal le trente et un janvier mil neuf cent septante sept. -----